



South West Health
Working Together for Better Health
Shelburne · Yarmouth · Digby

**Services de santé mentale
Régie régionale de la santé
South West Nova**

**Unité interne de psychiatrie
2^e étage, Complexe B.
Hôpital régional de Yarmouth
60, rue Vancouver
YARMOUTH (N-É)
B5A 2P5**

Tél. : 742-4222 ou
742-3542, poste 336
Télec. : 742-2320

L'unité interne existe pour procurer des soins aux personnes atteintes d'une maladie mentale qui ne sont pas en mesure, en raison de la gravité de leur état, d'être traitées en milieu communautaire. La plupart des séjours au sein de l'unité sont de courte durée et visent à rétablir un niveau de fonctionnement optimal chez le patient.

Ce dépliant vous donne de l'information sur l'unité interne.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Heures de visite :

Les heures de visite sont de 16 h à 21 h du lundi au jeudi, et de 13 h à 21 h du vendredi au dimanche ainsi que les jours de congé. Les enfants de moins de douze ans ne sont autorisés à visiter un patient que s'ils sont accompagnés d'un adulte. Les visiteurs sont priés de s'enregistrer au poste central à leur arrivée et à leur départ de l'unité.

Code vestimentaire :

Durant le jour, vous devez porter une tenue de ville quand vous êtes à l'extérieur de votre chambre.

Hygiène :

Vous avez accès à une douche et à un bain entre 7 h du matin et 22 h.

Repas :

Les repas sont servis aux patients dans l'unité. Ils débutent à 8 h, midi et 17 h dans le coin repas.

Les patients qui sont en mesure de quitter l'unité peuvent prendre leur repas dans la cafétéria de l'hôpital, laquelle est située au sous-sol. Si vous prenez un repas à la cafétéria, vous pouvez demander un bon de repas au poste central de l'unité.

Médicaments :

Certains médicaments ne sont pas fournis par la pharmacie de l'hôpital.

Tout médicament prescrit mais non fourni doit être apporté de la maison par le patient. Tous les médicaments sont gardés au poste central, sauf ceux qui doivent être laissés dans la chambre du patient par ordre du médecin.

Téléphone public :

Il y a un téléphone public dans l'unité. Il est conseillé d'apporter de la maison de la monnaie ou votre carte d'appel. Veuillez faire des appels aussi courts que possible pour permettre à tous d'avoir accès au téléphone.
Le numéro est (902) 742-9980.

Téléviseur et VCR :

Il y a un téléviseur et un magnétoscope à cassettes (VCR) à l'usage de tous dans l'unité. Ces appareils peuvent être utilisés jusqu'à 23 h, du dimanche au jeudi, et jusqu'à minuit, le vendredi et le samedi. Veuillez respecter les autres en mettant le volume de ces appareils à un niveau qui ne dérange personne.

Appareils électriques :

Il est interdit d'utiliser des téléviseurs, ordinateurs, coussins chauffants, couvertures électriques et téléphones cellulaires personnels dans l'hôpital. Les appareils électriques comme les radios, les rasoirs et les sèche-cheveux, doivent être vérifiés par le personnel d'entretien avant d'être utilisés dans l'unité.

Buanderie (Lavage des vêtements) :

Une laveuse et une sècheuse sont mises à l'usage de tous de 8 h à 22 h tous les jours. Le détergent est fourni par l'unité. Si vous avez besoin d'autre chose, demandez à quelqu'un de vous l'apporter de chez vous.

Appareils d'exercice :

L'activité physique aide à se sentir mieux et permet de réduire le stress. Considérés comme une activité de promotion de la santé, les exercices physiques réguliers sont encouragés par le personnel. Veuillez vérifier avec le personnel soignant la disponibilité des appareils d'exercice.

Environnement sans fumée et sans parfum :

L'hôpital offre un environnement sans fumée et sans parfum. Si vous êtes fumeur, demandez à votre infirmière les détails de cette politique.

Alcool et drogues :

L'alcool et la drogue sont strictement interdits dans l'unité.

Biens personnels :

L'hôpital ne peut être tenu responsable des biens personnels perdus ou endommagés. Il est recommandé de garder dans votre chambre uniquement les articles dont vous avez absolument besoin et de garder votre argent sur vous. Si vous n'êtes pas en mesure de

confier vos objets de valeur à votre famille ou à vos amis, veuillez vous adresser au personnel infirmier pour savoir comment mettre ces objets en sûreté. Les articles que le personnel juge potentiellement dangereux devront être gardés au poste central. Tous les biens apportés avec vous dans l'unité seront vérifiés par le personnel.

SOINS ET TRAITEMENTS

L'équipe de traitements :

Vous avez été admis à l'unité par un médecin généraliste ou un psychiatre, et eux seuls peuvent vous donner votre congé. Le médecin généraliste ou le psychiatre s'occuperont de vos besoins médicaux et physiques, y compris des ordonnances de médicaments. Nous vous assignerons une infirmière de soins intégraux, laquelle discutera avec vous de vos besoins et de la planification de votre congé de l'hôpital. Le personnel soignant vous aidera à surmonter tous les problèmes immédiats concernant votre maladie. Nous vous fournirons de l'information pour vous aider. Quand votre infirmière de soins intégraux ne sera pas en service, nous vous assignerons une infirmière adjointe. Les autres membres de l'équipe peuvent être un psychologue, un travailleur social ou un ergothérapeute.

Les membres de votre équipe soignante se consultent fréquemment et révise vos progrès quotidiennement.

Laissez-passer pour l'unité :

Durant votre séjour dans l'unité, l'équipe soignante doit évaluer votre situation. Pour cette raison, vous devrez rester à l'intérieur de l'unité jusqu'à ce qu'un psychiatre décide que vous êtes en mesure de quitter l'unité, ou que vous pouvez avoir un laissez-passer.

Groupes :

Des groupes et des activités sont organisés dans le cadre de votre traitement. Nous vous demandons d'y participer.

Respect mutuel :

Vous avez le droit d'être traité avec respect et vous avez en retour l'obligation d'être courtois envers les autres et de respecter les raisons pour lesquelles les autres patients sont dans l'unité.

Si vous avez des questions qui ne trouvent pas de réponse dans le présent dépliant, parlez-en à votre infirmière assignée.

Si vous avez des plaintes ou des inquiétudes concernant notre service, veuillez contacter le 742-3542, poste 548 ou poste 646

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de Santé Canada par l'intermédiaire de la Société Santé en français. Les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de Santé Canada ou de la Société Santé en français.